Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Québec 🖫 🕸

## FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS

Section 1 — Identification du candidat				
Prénom	-	Nom		
Adresse du domicile : nº	Rue / Aven	nue	Арр.	
Municipalité		Code postal		
Téléphone		Courriel		
Section 2 – Identification du poste pour lequel l	a candidature e	<u>est déposée</u>		
☐ Une personne ayant une expertise en matie de gestion des ressources humaines;	ère de gouvern	ance, d'éthique, de go	estion des risques ou de	
☐ Une personne ayant une expertise en matiè financières ou matérielles;	ère financière o	u comptable ou en ge	estion des ressources	
☐ Une personne issue du milieu communauta	aire, sportif ou o	culturel;		
$\square$ Une personne issue du milieu municipal, de	e la santé, des :	services sociaux ou de	es affaires;	
□ Une personne âgée de 18 à 35 ans.				

## Section 3 – Attestation des conditions et qualités requises

- Ne pas être un membre du personnel du centre de services scolaire;

Je, matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des r	, atteste être une personne ayant une expertise en isques ou de gestion des ressources humaines.
OU	
Je,, matière financière ou comptable ou en gestion des r	atteste être une personne ayant une expertise en essources financières ou matérielles.
OU	
Je,communautaire, sportif ou culturel.	_, atteste être une personne issue du milieu
OU	
Je,de la santé, des services sociaux ou des affaires.	, atteste être une personne issue du milieu municipal,
OU	
Je,	, atteste être une personne âgée de 18 à 35 ans.
	atteste être une personne âgée de 18 à 35 ans.  A Règlement sur la désignation de membres des conseils
ET atteste remplir les conditions prévues à l'article 4 du	
ET atteste remplir les conditions prévues à l'article 4 du d'administration des centres de services scolaires, soit :	
ET atteste remplir les conditions prévues à l'article 4 du d'administration des centres de services scolaires, soit :  - Avoir au moins 18 ans;	
ET atteste remplir les conditions prévues à l'article 4 du d'administration des centres de services scolaires, soit :  - Avoir au moins 18 ans;  - Être citoyen canadien;  - Ne pas être pas en curatelle;  - Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction q électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, élections et les référendums dans les municipalités, de la	

- Ne pas être un membre de l'Assemblée nationale	;								
- Ne pas être un membre du Parlement du Canada;	;								
- Ne pas être un juge d'un tribunal judiciaire;									
Ne pas être le directeur général des élections ou un autre membre de la Commission de la représentation;									
<ul> <li>Ne pas être un fonctionnaire, autre que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;</li> <li>Ne pas être pas une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);</li> <li>Ne pas être un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour les centres de services scolaires de l'île de Montréal;</li> </ul>									
					- Ne pas être une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste.				
Signature	Date								

Section 4 – Motifs au soutien de la candidature

Date
isqu'elle est complète.
Date
Ī